

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé	Numéro de permis 2021094	Date d'inspection Le 27 juin 2023	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups Ltée		Numéro de téléphone (506) 253-9924	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est respecté lors de la visite.
 - Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
 - Les dossiers des membres du personnel sont complets.
 - L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.
 - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
 - Observations: À mon arrivée les enfants sont partis au parc du village.
- Nourrissons : Le diner, changement de la couche et la sieste.
Préscolaire 2-5 ans : Lavage de mains, le diner et la sieste.
- Discussions concernant le terrain de jeux.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 juin 2023

Date

original signé par
Véronic Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juin 2023

Date